



REGLEMENT DE LA PISCINE



L'usage de la piscine privée est strictement réservé au seul propriétaire et locataire de la résidence
en aucun cas les invités ne seront admis sans la présence de la personne invitante,
le nombres de personnes ne pourra dépasser les occupants du logement et 2 invités.

Le port bracelets est obligatoire, celui-ci doit être porté et visible.

La période d'ouverture de la baignade est de début mai à fin septembre de chaque année suivant les conditions climatiques. De 9h30 à 20h00. Fermée le vendredi matin.

Le Portail se verrouille automatiquement à 20h00. Entrée et sortie impossible passé cet horaire.

A noter que les bassins sont placés sous vidéo-surveillance 24h / 24h, néanmoins les utilisateurs sont informés que les bassins ne sont pas placés sous surveillance de baignade. En conséquence, chaque utilisateur engage sa responsabilité en cas d'accident, les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'adultes et placés sous leur surveillance.

Des règles d'usage essentielles sont à respecter à savoir le passage dans le pédiluve et sous la douche sont obligatoires. Nous sommes très vigilants à la qualité de l'eau de baignade et le respect des règles y contribuent.

- Les jeux de ballon sont interdits
- Les matelas et jeux gonflables sont formellement interdits dans la piscine
- Les jouets ou tout autre objet non prévu pour être utilisé en piscine sont interdits
- Les animaux ne sont pas tolérés
- Il est interdit de courir sur la plage
- Les plages de la piscine ne sont pas un lieu de pic-nic
- Il est interdit de plonger et de sauter (profondeur maximum du bassin de 1,20 mètres)
- Il est interdit d'introduire des bouteilles en verre et toute matière cassable ou coupantes (mug, canettes, tasses...)
- Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de l'enclos piscine
- Les appareils de diffusion musicale sont interdits ou ne doivent pas être audible pour le voisinage

- Les serviettes de plages qui seront déposés sur des transat pour en garder la jouissance alors même que les personnes se sont absentes, devront accepter que leurs serviettes soient retirées et déposées sur les margelles en pourtour de la piscine. De plus les transats sont prioritairement réservés aux adultes.

- Il est interdit de se baigner habillé et plus précisément, Il est interdit de se baigner avec une tenue de bain couvrant totalement ou partiellement les bras, les genoux ou la partie inférieure de la jambe, ou la tête. Ne sont pas soumis à cette interdiction les bonnets de bains imperméables ayant pour but d'éviter que les cheveux soient au contact de l'eau. Les seules tenues autorisées sont pour les femmes un maillot de bain une pièce ou deux pièces et pour les hommes un short de bain ou slip de bain. Ces équipements de baignades doivent être utilisés uniquement pour la baignade.

- En cas d'inobservation répété et dans une situation de non-coopération de la part d'une ou plusieurs personnes concernant le présent règlement, la Résidence se réserve alors le droit d'évacuer les visiteurs et de fermer le bassin pour une durée indéterminée.

